

**Préambule**

Le logiciel EvarisT© est édité et distribué par la société TZM Informatique en partenariat avec le Service Médical de Santé au Travail d'Amiens (ASMIS).

L'ASMIS assurant la mise à jour de la base de données de substances chimiques présente dans le logiciel EvarisT©.

**Article 1 – Objet du contrat**

1.1 Le présent contrat commercial a pour objet :

- l'Acquisition de la version Monoposte ou le Droit d'Usage de la version Réseau (la première année),
- et la mise à jour des fonctionnalités et de la base de substances, le renouvellement du droit d'usage, l'accès à la Hotline (les années suivantes), du logiciel EvarisT© (Evaluation du Risque Chimique en Entreprise) fourni par la Société TZM Informatique au profit du client pour les besoins de ses activités professionnelles.

**1.2 Les prestations de service comprennent :**

1.2.1 La mise à disposition systématique des nouvelles versions (mises à jour **automatiques** du logiciel et de sa base de substances chimiques) d'EvarisT© téléchargeables par le biais de la fonction de « vérification des mises à jour » du logiciel. Le cas échéant, les utilisateurs sont informés par e-mail au fur et à mesure de la disponibilité des mises à jour **majeures**, sous réserve de disposer d'une adresse mail valide et du non refus de l'utilisateur de recevoir des informations de la part de la Société TZM Informatique. La Société TZM Informatique ne fournit aucun support physique, le logiciel EvarisT© étant téléchargeable sur son site [www.evarist.net](http://www.evarist.net)

1.2.2 La fourniture d'un manuel d'utilisation (aide intégrée au logiciel) pour le logiciel EvarisT©.

1.2.3 L'accès à une hotline qui répondra aux éventuels problèmes de fonctionnement du logiciel EvarisT©.

1.2.4 Un nombre limité d'utilisateurs en fonction de la (des) licence(s) souscrite(s) pour la seule et unique raison sociale mentionnée dans le contrat.

**1.3 Précisions et réserves :**

1.3.1 La Société TZM Informatique se réserve le droit de fixer le rythme de sortie des nouvelles versions du logiciel EvarisT© et de la documentation précédemment citée.

1.3.2 La hotline n'intervient pas sur site mais seulement par téléphone au **0825 450 420** (0,149€TTC la minute) OU par mail à l'adresse [evarist@tzm.fr](mailto:evarist@tzm.fr) pour résoudre tout problème **informatique** directement lié au logiciel EvarisT©.

Ce service ne comprend pas les prestations suivantes qui, si elles sont demandées par le client, **feront l'objet d'une facturation supplémentaire**, après acceptation du devis correspondant, par le client :

- ✓ La formation à l'utilisation du logiciel EvarisT© (formation initiale de 2 jours et formation de perfectionnement d'une journée. Ces formations peuvent être prises en charge par l'OPCA du client, dans le cadre de la formation professionnelle continue),
- ✓ Les mises à jour **manuelles** proposées par les services techniques de la Société TZM Informatique suite à l'impossibilité du client d'effectuer les mises à jour automatiques,
- ✓ La résolution des dysfonctionnements liés à l'environnement informatique du client et qui demandent une intervention sur l'environnement informatique du client,
- ✓ Les développements spécifiques liés à l'activité du client,
- ✓ La modification de certaines fonctionnalités du logiciel EvarisT© pour intégration dans un environnement spécifique,
- ✓ La saisie des informations liées à l'activité du client,
- ✓ Et de manière générale, toute demande faisant l'objet d'un développement ou d'une intervention particulière au client.

Toute demande concernant par ex. : la toxicité d'une substance, la dangerosité d'un produit, la composition chimique d'un produit et de manière générale, **tout ce qui ne concerne pas le domaine informatique**, sera envoyée par mail, par le client, de façon précise et détaillée, à l'adresse suivante : [evarist@tzm.fr](mailto:evarist@tzm.fr). Les services de TZM Informatique se chargeront de transmettre la demande du client à l'interlocuteur concerné du Service Médical de Santé au Travail d'Amiens (ASMIS) et de vérifier qu'une réponse adéquate soit faite dans les meilleurs délais.

1.3.2.1 Les heures d'accès de la hotline sont les suivantes : du lundi au vendredi de 9h00 à 12H00 et de 14H00 à 17H30 (hors jours fériés).

1.3.2.2 La Société TZM Informatique sera très vigilante à ce que le logiciel EvarisT© ne soit utilisé que pour la seule et unique entité juridique signataire du contrat, sauf avenant autorisant une entreprise de moins de 50 salariés ET adhérente d'un service de santé

au travail signataire du contrat principal, à utiliser le logiciel EvarisT© dans le cadre précisément établi par ledit avenant. Tout abus constituera un délit de contrefaçon dit « de piratage » passible de poursuites judiciaires.

**Article 2 – Durée du contrat EvarisT©**

2.1 Le contrat est conclu dès la signature du bon de commande édité par la Société TZM Informatique ou de la réception par la Société TZM Informatique du bon d'achat du client faisant référence au devis édité par la Société TZM Informatique.

La signature du Bon de commande ou la réception du bon d'achat du client faisant référence au devis édité par la Société TZM Informatique entraîne l'acceptation **sans réserve** par le client des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation et la renonciation du client à toutes applications de ses éventuelles Conditions Générales d'Achat.

2.2 La durée minimum obligatoire de l'Abonnement au logiciel EvarisT© est de 1 an.

2.3 Sauf renouvellement de l'Abonnement par le client pour l'année suivante, son Abonnement se terminera au bout de cette période.

2.3.1 En mode « monoposte », l'utilisateur ne bénéficiera plus ni des mises à jour du logiciel, ni des services de la hotline, une fois la date d'échéance passée.

2.3.2 En mode « réseau », l'utilisateur ne pourra plus utiliser le logiciel, un message d'information lui indiquera que sa licence est arrivée à expiration.

2.4 Le client devra donc renouveler périodiquement l'abonnement au logiciel pour continuer à bénéficier :

- ✓ des mises à jour et des services de la hotline en version « monoposte »,
- ✓ de l'accès au logiciel, des mises à jour et des services de la hotline en version « réseau ».

L'information de renouvellement et le devis correspondant seront communiqués au client dans les deux mois précédents l'échéance de l'abonnement, sous réserve de la communication d'une adresse mail valide.

Si le client ne renouvelle pas son abonnement **dans les trois mois suivants l'échéance** de l'abonnement et souhaite par la suite bénéficier des nouvelles mises à jour, **le client devra de nouveau s'acquitter** du logiciel en version Monoposte ou du Droit d'Usage en version Réseau, selon les modalités suivantes :

- ✓ **25% du tarif de l'acquisition/droit d'usage** (Classe + licences) dans le cas **d'une seule version** de décalage par rapport à la dernière version disponible,
- ✓ **50% du tarif de l'acquisition/droit d'usage** (Classe + licences) dans le cas **de deux versions** de décalage par rapport à la dernière version disponible,
- ✓ **100% du tarif de l'acquisition/droit d'usage** (Classe + licences) dans le cas **de trois versions ou plus** de décalage par rapport à la dernière version disponible,

Etant considérées comme versions différentes les mises à jours **majeures** du logiciel. Celles-ci sont identifiées par le 2<sup>ème</sup> chiffre du numéro de version.

Dates	Versions	
	Monoposte	Réseau
Jusqu'à juin 2009	Version 1.6	
Juin 2009 au 26 novembre 2010	Version 1.7 jusqu'à 1.7.2.13	
Du 26 novembre 2010 au 2 février 2011	1.7.2.14 (avant CLP)	
De mars 2010 au 2 février 2011		Version 2.0
Du 2 février 2011 au 30 janvier 2012	Version 1.8	Version 2.1
Depuis le 30 janvier 2012	Version 1.9	Version 2.2

2.5 S'il est nécessaire d'intervenir sur la (ou les) sauvegarde(s) du client afin de la(les) rendre compatible(s) avec la dernière version existante, la prestation sera soumise à l'acceptation d'un devis par le client et sera facturée au tarif en vigueur au moment de la demande.

**Article 3 – Modalité d'exécution de l'Abonnement EvarisT©**

3.1 La Société TZA Informatique met à la disposition du client le logiciel EvarisT©. Ce produit est accessible directement par Internet dans un délai maximum de 72h suivant la réception du bon de commande par la Société TZA Informatique. Les codes

d'activation sont communiqués à **réception du règlement du client** dans un délai maximum de 72h, en fonction de la (des) licence(s) souscrite(s).

**3.2 Utilisation des licences.**

3.2.1 En mode « monoposte » : l'utilisation de chaque licence du logiciel EvarisT© est soumise à l'enregistrement d'un utilisateur désigné, déclaré par le client à l'activation de ladite licence,

3.2.2 En mode « réseau » : l'utilisation de chaque accès « utilisateur » n'est pas soumise à l'enregistrement d'un utilisateur désigné auprès de la Société TZA Informatique.

3.3 Le client s'engage à prévenir la Société TZA Informatique des modifications intervenues dans sa situation, de ses changements d'adresse postale ou mail.

3.4 A tout moment le client peut augmenter le nombre de licences dont il souhaite disposer sur demande à la Société TZA Informatique. Il bénéficiera alors des tarifs appliqués à la nouvelle quantité de licences acquises (Cf. grille tarifaire disponible sur le site [www.evarist.net](http://www.evarist.net) ou sur simple demande auprès de la Société TZA Informatique).

3.5 **A la date d'échéance** et sous réserve d'en informer la Société TZA Informatique **au plus tard 1 mois** avant la date d'échéance, le client peut diminuer le nombre de licences dont il souhaite disposer. Il bénéficiera alors des tarifs appliqués à la nouvelle quantité de licences utilisées.

**Article 4 – Utilisation du logiciel EvarisT©**

4.1 L'utilisation du logiciel EvarisT© est strictement réservée à l'usage professionnel de l'entité juridique signataire du contrat. Toute infraction à cette clause constitue un motif de rupture du contrat aux torts et griefs du client.

4.2 A l'issue du contrat, les mises à jour du logiciel EvarisT© seront rendues impossibles, la (ou les) licence(s) ayant expiré.

**Article 5 – Services TZA Informatique associés**

En option de l'acquisition, du droit d'usage ou de l'abonnement au logiciel EvarisT©, qu'il soit en version monoposte ou réseau, la Société TZA Informatique propose un certain nombre de services permettant un meilleur confort d'utilisation.

Les tarifs de ces prestations sont disponibles sur simple demande auprès de la Société TZA Informatique ou sur le site Internet d'EvarisT© à la rubrique « Tarifs ».

La mise en service de ces prestations est soumise à acceptation du devis par le Client.

**5.1 La Formation**

Parce qu'une parfaite maîtrise de l'intégration des données vous garantit une évaluation du risque fiable, la société TZA Informatique propose deux types de formation.

**5.1.1 Formation Initiale**

Réservée aux nouveaux utilisateurs d'EvarisT©, elle permet d'acquérir les notions essentielles relatives à l'évaluation du risque chimique en entreprise, en corrélation avec le logiciel EvarisT©.

**Durée** : 2 jours

**Public** : Médecin du Travail, Auxiliaire médicale, Responsable d'entreprise, Ingénieur sécurité, personnel du service sécurité, etc.

Pour obtenir le déroulé de la formation initiale, [cliquez ici](#).

**5.1.2 Formation de Perfectionnement**

Réservée aux utilisateurs aguerris, elle permet d'approfondir votre connaissance des fonctionnalités du logiciel et de maîtriser parfaitement l'outil dans ses moindres détails. Indispensable pour une parfaite maîtrise de l'évaluation du risque de A à Z.

Un certain nombre de pré-requis sont nécessaire pour suivre cette formation.

**Durée** : 1 journée

**Public** : Médecin du Travail, Auxiliaire médicale, Responsable d'entreprise, Ingénieur sécurité, personnel du service sécurité, etc.

Pour obtenir le déroulé de la formation de perfectionnement, [cliquez ici](#).

**5.1.3 Certification**

Seules les structures certifiées et désignées comme tel par la société TZA Informatique peuvent dispenser des formations aux utilisateurs du logiciel EvarisT©.

Pour obtenir cette certification, il faut nécessairement :

- Etre titulaire d'un logiciel EvarisT© à jour,
- Avoir suivi la Formation Initiale,

- Suivre **chaque année** une Formation de Perfectionnement permettant de maîtriser les dernières fonctionnalités existantes du logiciel,
- Disposer de la certification remise par la société TZM Informatique pour l'année en cours.

#### 5.1.4 Réserve

Dans le cas où le Client choisirait de faire appel à un organisme non-habilité par la société TZM Informatique pour lui dispenser une formation au logiciel EvarisT©, toutes les demandes ou questions ultérieures qu'il serait amené à poser ne sauraient être prises en charge par la hotline, à charge alors pour le Client d'obtenir la réponse attendue auprès de l'organisme qui l'aura formé.

Par ailleurs, la société TZM Informatique se réserve le droit de poursuivre en justice toute structure non certifiée proposant des formations EvarisT© pour lesquelles elle n'aura obtenu aucune légitimité.

### 5.2 La Télémaintenance

Avec ou sans rendez-vous pour la résolution des problèmes liés à l'utilisation du logiciel EvarisT© par interventions distantes.

#### 5.2.1 Définition

Elle consiste en la maintenance à distance d'un système via un moyen de communication (réseau).

En informatique, elle consiste à prendre le contrôle d'un ordinateur distant, généralement celui d'un utilisateur en difficulté, via le réseau local ou Internet, afin d'effectuer à distance des opérations sur cet ordinateur.

#### 5.2.2 Mise en place

Après avoir installé le programme de télémaintenance sur l'ordinateur de l'utilisateur, un technicien va pouvoir le prendre en main et réaliser les actions à distance comme s'il était assis devant votre ordinateur, à vos côtés.

Notre support technique en ligne ne nécessite aucune installation ni configuration sur vos équipements. L'application s'utilise via le web, accessible par n'importe quel utilisateur qui dispose d'un navigateur et d'une connexion à Internet.

#### 5.2.3 Accessibilité du service

Le n° d'accès au service est le **0825 450 420** (0.149€TTC/mn).

Les heures d'accès au service sont les suivantes : du lundi au vendredi de 9h00 à 12H00 et de 14H00 à 17H30. En fonction de leur disponibilité et de l'urgence de l'intervention, nos techniciens peuvent assurer la prestation immédiatement ou sur rendez-vous.

#### 5.2.4 Réserves

La résolution du problème de l'utilisateur ou du dysfonctionnement n'est pas garantie à 100%. S'il s'agit d'un problème lié au système du Client, à son réseau ou tout autre matériel et/ou application sur lesquels le technicien de TZM ne peut intervenir directement, une intervention physique du service informatique du Client sera peut-être nécessaire. Le client reconnaît avoir été informé que la télémaintenance permet de réduire nettement les interventions physiques mais ne les supprime pas totalement.

#### 5.2.5 Renouvellement

Le renouvellement du service de télémaintenance sera proposé au Client, à date anniversaire, en même temps que le renouvellement des licences EvarisT©.

### 5.3 La sauvegarde en ligne

Hébergement des données du Client sur les serveurs de la Société TZM Informatique.

#### 5.3.1 Mise en place

Grâce aux instructions des services techniques de la Société TZM Informatique, l'utilisateur ou le service informatique du Client paramètre la procédure de sauvegarde.

En mode **automatique** : A la fréquence choisie, l'ensemble des données du Client transitent via Internet vers les serveurs de la Société TZM Informatique. Pour cela, le poste de travail ou le serveur concerné doit être opérationnel et connecté à Internet au moment opportun. 3 sauvegardes seront conservées, la dernière sauvegarde réalisée « écrase » automatiquement la plus ancienne.

En mode **manuel** : C'est l'utilisateur qui choisit quand il fait sa sauvegarde. Comme précédemment, les données transitent via Internet vers les serveurs de la Société TZM Informatique. 3 sauvegardes seront conservées, c'est l'utilisateur qui choisit la sauvegarde à « écraser » (par défaut, la plus ancienne).

#### 5.3.2 Restauration des données

La récupération des données peut être assurée par l'utilisateur/le service informatique du Client ou par le support technique de la Société TZM Informatique.

#### 5.3.3 Disponibilité du support technique

Les heures de permanence téléphonique du support technique sont les suivantes : du lundi au vendredi de 9h00 à 12H00 et de 14H00 à 17H30.

Le n° d'accès au service est le **0825 450 420** (0.149€TTC/mn).

Le mail est le suivant : [evartist@tzm.fr](mailto:evartist@tzm.fr)

#### 5.3.4 Avantages

Si un changement de version intervient entre le moment de la réalisation de la sauvegarde et celui de sa restauration, les techniciens de la Société TZA Informatique peuvent la rendre compatible.

Si un utilisateur rencontre une difficulté ou un dysfonctionnement, les services techniques de la Société TZA Informatique peuvent intervenir directement sur les données.

Le service de sauvegarde en ligne assure de ce fait, une prise en charge plus rapide et plus efficaces des besoins du Client par les services techniques de la Société TZA Informatique.

#### 5.3.5 Renouvellement

Le renouvellement de la sauvegarde en ligne sera proposé au Client, à date anniversaire, en même temps que le renouvellement des licences EvarisT©.

### **Article 6 – Prix et facturation**

6.1 Le prix de l'Acquisition ou du Droit d'Usage du logiciel EvarisT© est établi au jour de la signature du contrat par référence au tarif de la Société TZA Informatique en vigueur ce même jour. Les années suivantes, le client devra s'acquitter de l'Abonnement au logiciel EvarisT©, celui-ci lui accordant les mêmes droits d'accès aux mises à jour et à la hotline.

6.2 Les modalités de facturation sont les suivantes :

Après réception de la commande du client ou du devis signé, une facture est envoyée et ce, **uniquement par mail**.

Les codes d'activation EvarisT© (Monoposte) ou le fichier de licences EvarisT© (Réseau) sont envoyés au client à réception de son règlement.

Au plus tôt, deux mois avant la date d'échéance, la Société TZA Informatique adressera **par mail** au client, le bon de commande pour le renouvellement de la prestation pour l'année suivante et ainsi de suite.

### **Article 7 – Conditions de règlement du logiciel**

#### **7.1 Première acquisition (Monoposte) ou premier Droit d'Usage (Réseau)**

Le règlement se fait à la commande selon les modalités suivantes :

7.1.1 Réception de la commande du client par TZA Informatique

- Soit par le biais du devis de la société TZA Informatique signé par le client
- Soit par le biais d'un bon de commande émanant du client sur lequel seront obligatoirement mentionnés :
  - Le n° du devis TZA de référence
  - Les références précises des lignes de commande (Classe, licences, services associés)
  - L'adresse mail du destinataire de la facture et les coordonnées précises de facturation

7.1.2 Dès réception de la commande du client, la facture correspondante lui est adressée **par mail**.

7.1.3 Règlement

- par chèque :

Le client joint son chèque par courrier postal à l'adresse de la Société TZA Informatique, en précisant les références de la facture.

- par virement :

Le client effectue son virement en précisant dans l'objet de celle-ci, les références de la facture correspondante.

➔ **La création des licences ne sera effective qu'à réception du règlement du client.**

#### **7.2 Abonnement**

7.2.1 L'Abonnement du logiciel est annuel. Son terme est à régler « à échoir ».

7.2.2 Tarif de l'Abonnement :

Chaque année, le tarif de l'Abonnement du logiciel EvarisT© peut être amené à évoluer en fonction de l'évolution de ses fonctionnalités et de l'importance du travail de mise à jour de la base de substances. Ces deux pôles de développement étant soumis à la fois aux exigences de la réglementation française et européenne ainsi qu'aux besoins et attentes des utilisateurs, il est impossible d'indexer l'évolution du tarif à un indice quel qu'il soit. Cependant, nous nous engageons à ce que les tarifs évoluent de façon raisonnable et justifiée par un besoin réel et légitime de développement maîtrisé.

7.2.3 L'envoi du devis de renouvellement est fait suffisamment tôt (dans les 2 mois précédents la date d'échéance) pour permettre un règlement dont la date ne dépasse pas la date d'échéance.

7.2.4 Règlement de l'abonnement

- par chèque :

Le client joint son chèque par courrier postal à l'adresse de la Société TZA Informatique, en précisant les références de la facture.

- par virement :

Le client effectue son virement en précisant dans l'objet de celle-ci, les références de la facture correspondante.

→ **Le renouvellement de l'abonnement ne sera effectif qu'à réception du règlement du client.**

#### 7.2.5 Retard de règlement de l'abonnement

**Si le règlement n'intervient pas dans les trois mois suivants la date d'échéance de sa(ses) licence(s), le client devra s'acquitter de nouveau du logiciel en version Monoposte ou du droit d'usage en version Réseau, conformément aux dispositions de l'article 2.4** s'il souhaite continuer à bénéficier des nouvelles mises à jour et de la hotline.

7.2.6 **Les règlements par traite, billet à ordre ou lettre de change ne sont pas acceptés** par la Société TZM Informatique pour des montants inférieurs à 1 000.00€ TTC.

7.2.7 Tout règlement autre que chèque ou virement sera **majoré de 30.00€ HT** de frais de traitement.

7.2.8 Tout défaut de règlement autorise la Société TZM Informatique à suspendre immédiatement l'accès aux mises à jour du logiciel EvarisT© ainsi qu'à sa hotline et à prendre toute mesure conservatoire pour sauvegarder ses intérêts, la facturation continuant de plein droit. Le droit d'usage du logiciel n'est accordé qu'à compter du règlement effectif des factures émises.

7.2.9 En cas d'incidents bancaires du fait du client, les frais supportés par la Société TZM Informatique seront facturés au client :

**Chèque impayé : 30.00€ TTC**

**Prélèvement impayé : 30.00€ TTC**

7.2.9 Conditions d'escompte :

Aucun escompte ne sera accordé pour tout paiement anticipé.

#### Article 8 – Responsabilité de la Société TZM Informatique

8.1 La Société TZM Informatique ne saurait être tenue pour responsable des manquements à des obligations qui ne relèvent pas de sa négligence ou qui auraient pour origine des éléments qu'elle ne saurait maîtriser (faits de tiers, faits qui relèvent de la responsabilité du client).

8.2 Il appartient au client de prouver les défaillances et les non-conformités du logiciel EvarisT© par rapport aux spécifications contenues dans les instructions.

8.3 Dans le cas où la responsabilité de la Société TZM Informatique serait engagée à l'égard du client, le montant des dommages et intérêts auxquels la Société TZM Informatique pourrait être tenue, quels que soient le montant et la nature du préjudice subi par le client, toutes causes confondues, ne pourrait être supérieur au total de la facturation annuelle émise pour le client par la Société TZM Informatique pour l'exécution du présent contrat d'Abonnement.

#### Article 9 – Exploitation du logiciel EvarisT©

9.1 Le client veillera sous sa responsabilité à la bonne utilisation du logiciel EvarisT© conformément à sa destination et son manuel d'utilisation. Il établira les contrôles de fonctionnement suffisants et mettra en œuvre les méthodes d'exploitation appropriées.

9.2 La Société TZM Informatique s'adresse à des professionnels qui restent seuls juges notamment des modalités de son utilisation et des interprétations, conseils et rapports qu'ils pourront en déduire.

9.3 La responsabilité de la Société TZM Informatique ne pourra pas être mise en cause pour d'éventuels dommages directs ou indirects, ou immatériels tels que préjudice moral, perte de bénéfice, etc., résultant de l'utilisation du logiciel EvarisT© par le client. Il appartient au client de souscrire à ses frais les polices d'assurances appropriées.

#### Article 10 – Résiliation du contrat à l'initiative de la Société TZM Informatique

10.1 La Société TZM Informatique se réserve le droit de rompre le contrat d'Abonnement du logiciel EvarisT© par lettre recommandée avec avis de réception, adressée dans un délai minimum de deux mois avant l'arrivée du terme fixé pour le contrat.

#### Article 11 – Rupture du contrat aux torts et griefs du client – Clause pénale

11.1 Dans le cas où le client ne respecterait pas l'un des engagements qu'il a souscrits (défaut de règlement, copies illicites du logiciel EvarisT©, etc....), le présent contrat sera résilié de plein droit à l'initiative de la Société TZM Informatique huit jours après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception au client et demeurée sans effet.

11.2 En cas de résiliation du contrat aux torts et griefs du client, celui-ci sera de plein droit redevable, de l'intégralité des échéances dues au titre du contrat en cours.

#### Article 12 – Domiciliation

Les parties font élection de domicile en leur siège social.

#### Article 13 – Permanence des clauses

Le fait que l'une des parties n'ait pas exigé l'application d'une disposition quelconque du présent contrat, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette partie découlant de ladite disposition.

**Article 14 – Clause d'invalidité**

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes conditions générales devait s'avérer caduque, toutes les autres clauses restent valables et applicables. Dans le cas où l'une ou plusieurs des clauses précitées devait (devaient) s'avérer caduque(s), nulle(s) ou non-exécutoire(s), celle(s)-ci doit (doivent) être remplacée(s) par une (des) clause(s) applicable(s) se rapprochant le plus possible du contenu et du sens des clauses originales. De même, toute imprécision constatée dans les présentes conditions générales devra être corrigée.

**Article 15 – Propriété intellectuelle**

La Société TZM Informatique se réserve tous les droits relatifs au contenu et aux graphismes du logiciel EvarisT©. L'intégralité des images, illustrations, formulaires et supports de commande restent la propriété de la Société TZM Informatique et sont protégés par la loi sur le droit d'auteur. Tout transfert à des tiers requiert l'autorisation préalable écrite de la Société TZM Informatique.

**Article 16 – Protection de la confidentialité**

La Société TZM Informatique s'engage à respecter la loi française sur la protection des données personnelles lors de la collecte, du traitement et de l'utilisation des informations confidentielles de ses clients. Les données relatives aux clients, collectées par le biais du processus de commande, sont exclusivement réservées à des fins d'étude de marché interne à la société. Le client conserve également un droit d'accès à ces données sur simple demande et peut s'opposer à leur utilisation dans le cadre des études de marché internes à la société.

**Article 17 – Tribunal compétent.**

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

**Le TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS (80 – Somme) est par ailleurs désigné comme SEUL TRIBUNAL COMPETENT.**